

On estime qu'une personne achète 48 vêtements par an... Or quatre millions de tonnes de textiles neufs ou usagés sont jetés chaque année», explique la députée. Le texte de loi insiste sur le coût environnemental du textile jetable. «L'industrie textile est la plus polluante, elle représente 10% des émissions de gaz à effet de serre», souligne la députée. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), ce chiffre pourrait atteindre 26% en 2050. Environ 240 000 tonnes de microparticules de plastique sont relâchées dans la nature chaque année à cause des vêtements en matières synthétiques.

Un désastre écologique et social

La fast fashion est également trop gourmande en ressources: le textile est le troisième plus gros consommateur d'eau dans le monde. Elle est aussi responsable d'environ un tiers du transport aérien de marchandises dans le monde. Le texte de loi pointe encore du doigt l'impact social du secteur: travail forcé dans les ateliers-usines, travail des enfants, violation des droits humains. Et puis cette mode express touche aussi le secteur français de l'habillement, qui peine à rivaliser... Tandis que les géants de la fast fashion, les marques chinoises Shein et Temu, vendent à tour de bras, à raison de 7 200 nouveaux modèles de vêtements par jour, les fermetures de magasins se multiplient dans l'Hexagone... «C'est une concurrence totalement déloyale. Les enseignes chinoises sont les pires en terme d'envahissement du marché», insiste Anne-Cécile Violland.

Le texte de loi, qui doit encore être soumis au Sénat, propose de sanctionner les marques qui incitent trop à consommer et qui produisent dans de mauvaises conditions. Un système de «bonus-malus» pénalisera ces marques à hauteur de 50% du prix de vente hors taxe par produit. Ce montant devrait atteindre 5 euros par produit en 2025, et 10 euros d'ici à 2030. Cette contribution devra être redistribuée dans la filière habillement en faveur des producteurs de vêtements durables.



La société du tout jetable en Europe nuit au monde entier

estimer

- schätzen

neuf,ve

- hier: ungetragen

polluant,e

- umweltbelastend

le gaz à effet de serre

- Treibhausgas

être relâché,e dans qc

- hier: in etw gelangen

être trop gourmand,e en ressources

- zu viele Ressourcen verschlingen

le transport aérien de marchandises

- Luftfrachttransport

l'impact (m)

- Auswirkung(en)

l'habillement (m)

- Bekleidungsindustrie

peiner à faire qc

- sich schwer tun, etw zu tun

à tour de bras

- in großem Umfang

l'Hexagone (f)

- Bezeichnung für Frankreich aufgrund seiner sechseckigen Form

l'envahissement (m) du marché

- Überschwemmung des Marktes

soumettre qc à qn

- jdm etw vorlegen

inciter à faire qc

- anregen, etw zu tun



Mehr dazu finden Sie auf écoute-Audio: www.ecoute.de/ecoute-audio und im écoute-Übungsheft: www.ecoute.de/ecoute-uebungsheft

pénaliser

- mit einer Strafe belegen

la filière

- Branche

éphémère

- kurzlebig

reprocher qc à qn

- jdm etw vorwerfen

afficher

- hier: verbreiten

viser à faire qc

- darauf abzielen, etw zu tun

l'atteinte (f)

- Beeinträchtigung

être lié,e à qc

- mit etw in Verbindung stehen

l'ampleur (f)

- Ausmaß

l'inventu (m)

- unverkaufte Restware

rater sa cible

- sein Ziel verfehlen

l'entrée (f) de gamme

- untere Preisklasse

à la pointe de qc

- führend in etw

Le principe du pollueur-payeur

La loi interdit également de faire de la publicité pour les produits des marques de mode éphémère, à qui on reproche un marketing trop agressif. Ces enseignes devront afficher des messages encourageant le réemploi et la réparation de leurs produits vendus en ligne. Elles devront enfin sensibiliser leurs consommateurs à leur impact environnemental. Autant de mesures qui visent à rendre la fast fashion moins attractive.

Visées par la loi, les enseignes chinoises n'ont pas tardé à réagir. Chez Shein, on dénonce une atteinte à la liberté des consommateurs. Selon le groupe, le nombre de références proposées «n'est pas un indicateur pertinent» pour définir la fast fashion, plutôt liée selon lui à l'ampleur des invendus.

Yohann Petiot, directeur général de L'Alliance du commerce, qui fédère des grands magasins, considère que la «proposition rate sa cible». Selon lui, les règles ne devraient concerner que les sites d'ultra-fast fashion, qui proposent 1 000 nouvelles références par jour. Or la loi s'attaque aussi à des enseignes de l'entrée de gamme (comme Zara, H&M, Mango ou Primark) «y compris françaises» qui sont loin d'avoir une telle production et qui «créent de la valeur en France».

À la pointe du principe du pollueur-payeur, la France pourrait en tout cas inspirer les autres pays de l'Union européenne. Une bonne nouvelle pour le «made in Europe»? ●